

Cadre de santé paramédical

Informations sur le concours

Publié le :	31-08-2026
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne, Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	8
Adresse d'envoi email des candidatures :	francoise.abel@chr-metz-thionville.fr
Date du concours :	07-12-2026
A propos du poste :	

7 postes cadre de santé paramédical au concours INTERNE - filière infirmière

1 poste de cadre de santé paramédical au concours EXTERNE - filière infirmière

Informations sur l'établissement

Nom :	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL METZ-THIONVILLE
Ville :	57000 Metz
Site Web :	https://www.chr-metz-thionville.fr

Pour candidater

Date limite de candidature :	05-10-2026
Conditions de candidature :	

Peuvent être admis à concourir au concours interne

- les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets n°88-1077 du 30 novembre 1988, n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 et n° 2011-746 du 27 juin 2011, comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités,

- ainsi que les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière.

Peuvent être admis(e)s à concourir au concours externe

les candidat(e)s titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recruté(e)s dans les corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011 et du diplôme de cadre de santé, ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins 5 ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

Les candidat(e)s titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé.

Pièces à fournir :

une demande d'admission à concourir
une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les emplois occupés, les actions de formations suivies et accompagné d'attestations d'emplois (ou un état des emplois occupés mentionnant les descriptifs des fonctions occupées) ;
un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination, le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont ils sont titulaires ou une copie conforme à ces documents.

Les candidat(e)s produiront lors de leur inscription, une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils (elles) remplissent les conditions exigées pour l'inscription au concours. Toute fausse déclaration entraînera la radiation de la liste des candidats reçus au concours.

Mail pour l'envoi des candidatures :

francoise.abel@chr-metz-thionville.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
Centre Hospitalier Régional METZ – THIONVILLE
Département Recrutement, Carrière, Paie
Hôpital de Mercy
1, allée du château CS 45001
57085 METZ cedex 03